

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18200 - 71ÈME ANNÉE

Pour 700.000 emplois en France, une aide ponctuelle de 600 millions. Peut-on vraiment croire à une aide annuelle de 128 millions pour 20.000 emplois à La Réunion ?

Elevage : les propositions du gouvernement interpellent les promesses faites aux planteurs

En France, un secteur de 700.000 emplois directs et indirects est en crise à cause de la fin des quotas et de la concurrence internationale. Les éleveurs manifestent, barrent les entrées de grandes villes et inspectent les cargaisons des camions suspectés de transporter des produits agricoles. Face à cette situation, le gouvernement a présenté un plan de 600 millions d'euros qui repose en grande partie sur des reports d'échéances de paiement. Dans deux ans, la filière canne-sucre sera confrontée au même problème que les éleveurs : le déficit de compétitivité. Force est de constater que malgré la pression en France, le gouvernement est très loin de débloquer une aide aussi importante que celle promise aux Réunionnais.



Pour résister à la fin du quota sucrier en 2017, la filière canne compte sur une aide annuelle permanente de l'État pour compenser un coût de production supérieur à la concurrence, Pour les éleveurs qui connaissent dès maintenant ce problème, le gouvernement ne propose pas une aide annuelle permanente. (photo Toniox)

En France, la filière de l'élevage représente plus de 700.000 emplois directs et indirects, dont 312.000 agriculteurs. Depuis plusieurs jours, les éleveurs y manifestent. Le mouvement est parti de Normandie, région très concernée par la fin des quotas laitiers. L'application de cette décision date du 1er avril, il n'a fallu que trois mois pour qu'elle soit un détonateur d'un grand mouvement de protestation. Le problème des revenus des éleveurs est posé. Ils doivent faire face à des coûts de production chaque année plus élevés et voient tomber les dernières barrières de protection dont ils bénéficient. Les éleveurs paient aussi les conséquences des mesures de rétorsion prises par les pays de l'OTAN contre la Russie au prétexte de la guerre civile en Ukraine. Car en retour, la Russie a décidé de ne plus acheter de produits agricoles aux Européens, et en particulier aux Français. C'est un débouché de moins pour des producteurs qui sont face à la concurrence de pays où le coût de production est moins élevé. Au sein de l'Union européenne intégrée dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'objectif est d'appliquer la concurrence libre et non faussée. C'est là l'origine de la crise, car les principaux clients des agriculteurs sont à la recherche des meilleurs prix. L'ouverture des frontières permet à la grande distribution d'aller chercher loin ses fournisseurs. C'est aussi le cas à La Réunion. Dans notre île, les cuisses de poulets les moins chères vendues en grande surface viennent souvent des Pays-Bas, alors que notre île peut produire ces marchandises.

Pour 700.000 emplois en France, une aide ponctuelle de 600 millions

En France, le mouvement des éleveurs s'est étendu dans l'Ouest et le Nord avec des barrages de tracteurs, des camions qui voient leur cargaison détruite, des dégradations de biens publics. Hier soir, des éleveurs comptaient bloquer également Clermont-Ferrand et Lyon. Une grande partie de la France est donc concernée par ce mouvement. Le gouvernement a donc choisi de présenter un plan d'urgence pour venir au secours des manifestants. Hier, à la sortie du Conseil des ministres à l'Élysée, Manuel Valls, Premier ministre, et Stéphane Le Foll,

ministre de l'Agriculture, ont présenté des mesures. Aujourd'hui, François Hollande s'impliquera personnellement. À l'occasion d'un déplacement à Dijon, le président de la République rencontrera des éleveurs.

Les mesures d'urgence présentées hier mobilisent plusieurs acteurs : l'État, la Sécurité sociale des agriculteurs (MSA) et les collectivités territoriales.

Selon la présentation faite par le gouvernement, l'effort total s'élève à 600 millions d'euros. Ce n'est pas une aide de 600 millions. La plupart des mesures consistent en un report de paiements dus à l'État, aux collectivités ou à la Sécurité sociale. Sur fonds propres, l'État fera passer de 8 à 50 millions un fonds d'allègement des charges pour venir en aide aux éleveurs les plus en difficulté. Les dettes envers la Sécurité sociale agricole pourront être prises en charge plus facilement par l'action sociale de MSA. Le gouvernement propose aussi aux éleveurs en difficulté de reporter sur demande le paiement de la prochaine échéance des cotisations sociales, le report de trois mois du paiement de l'impôt sur le revenu de celui sur les sociétés. Au programme également un remboursement anticipé de la TVA et « une remise gracieuse sur demande des taxes foncières des éleveurs en difficulté ». Il reste à savoir comment l'État compte compenser ce manque à gagner pour les collectivités territoriales.

La BPI est également sollicitée. Il lui est demandé de garantir à hauteur de 500 millions d'euros les crédits bancaires de trésorerie des éleveurs en difficulté.

Concernant les mesures structurelles, l'État veut engager 10 millions d'euros pour assurer la promotion des produits de l'élevage de France. Il souhaite que les collectivités se fournissent chez des producteurs français. Il veut aussi aider les exportations de viande à se structurer. L'accent est mis sur la diversification des revenus avec un soutien au développement du photovoltaïque dans les élevages.

Ces mesures ont été diversement accueillies. En Normandie, la FNSEA a décidé de lever le blocus de Caen alors qu'en Auvergne et dans le Rhône, des éleveurs insatisfaits veulent bloquer Clermont-Ferrand et Lyon.

Pour 20.000 emplois à La Réunion, aide annuelle de 128 millions ?

Pour La Réunion, ces mesures sont très instructives. Pour faire face à une crise qui touche une filière employant directement ou indirectement 700.000 personnes, l'État met sur la table une aide temporaire et en grande partie remboursable de 600 millions d'euros. Ces mesures ne seront pas reconduites tous les ans.

Le gouvernement prend cette décision alors que les barrages font la une de l'actualité, et que des centaines de milliers de personnes ne peuvent plus se déplacer librement. Cette somme est à comparer à la revendication de la filière canne pour l'aide demandée à l'État après la fin du quota sucrier.

En 2017, quand l'industrie sucrière réunionnaise n'aura plus de prix garanti pour le sucre, elle devra faire face au même problème que celui qui touche les éleveurs de France : un déficit de compétitivité à cause d'un coût de production plus élevée. Ce que demande la filière canne-sucre des Antilles et de La Réunion, c'est de relever le plafond de l'aide permanente actuelle de 38 millions d'euros. Cela voudrait donc dire que tous les ans, l'État verserait 128 millions d'euros pour tout l'Outre-mer, dont l'essentiel à La Réunion, pour le maintien de la production du sucre de canne. Sur 5 ans, cette aide dépasserait 600 millions d'euros. Rappelons que dans notre île, il n'existe plus que deux usines, moins de 4.000 livreurs pour une filière qui fournit moins de 20.000 emplois directs et indirects. Cela montre que si jamais la demande de la filière canne-sucre est satisfaite, elle bénéficiera d'un traitement beaucoup plus favorable que celui qui est réservé aux éleveurs qui mettent aujourd'hui dans l'embarras un pays de 65 millions d'habitants. Le gouvernement pourra-t-il justifier longtemps une différence aussi importante au détriment des agriculteurs de France ?

M.M.

Edito

La fin des quotas laitiers : un signal pour La Réunion

Les éleveurs manifestent bruyamment en France. La raison ? Ils n'arrivent plus à rentabiliser leurs exploitations face à la concurrence de l'importation, venant d'autres pays d'Europe en particulier. Ils ne sont pas les seuls concernés. D'une manière générale, la grande distribution importe directement des produits finis moins chers venant du monde entier. Si les industriels français veulent être référencés dans les linéaires, ils doivent s'adapter à cette concurrence directe sur leur segment économique. Alors, pour garder leurs marges, ils s'orientent vers la baisse des coûts de production; ils importent à leur tour la matière première pour transformer. Certains, pour maintenir leurs chiffres d'affaires, n'hésitent pas à diversifier leurs activités en ayant recours à l'importation de produits finis. En bout de course, la pression est sur le producteur de base.

Ce qui est fondamentalement en cause c'est la politique agricole commune de l'Union européenne qui repose sur la concurrence libre et non faussée. Toute forme de protection de la production est interdite. Par exemple, les producteurs de lait de vache souffrent de la décision de Bruxelles de supprimer les quotas laitiers ainsi que la politique des prix qui prévalaient jusqu'ici. Soumis maintenant au prix du marché, les 1000 litres de lait valent environ 310 euros, soient 30 centimes le litre. Certains éleveurs ont tenté de s'adapter à la nouvelle situation en modernisant l'appareil de production, en augmentant le nombre de vaches pour avoir plus de lait, en n'embauchant pas, etc. Peine

perdue. Cette fois, les acheteurs ne sont plus intéressés, car ils peuvent se fournir encore moins cher ailleurs.

Alors, les éleveurs crient leur colère, 4 mois seulement après le Salon de l'agriculture sensé faire leur promotion. Le Président de la République invite la grande distribution, les Collectivités et les consommateurs à faire un effort pour choisir les produits français. Cet élan patriotique est contraire au Traité de l'Union européenne et ne sauvera pas la profession menacée. C'est comme si, en l'absence des 38 millions d'aide demandée par les planteurs de cannes affectés par la suppression des quotas et prix garantis, le Président dit aux consommateurs réunionnais de manger plus de sucre pour sauver la profession.

J.B.

Témoignages

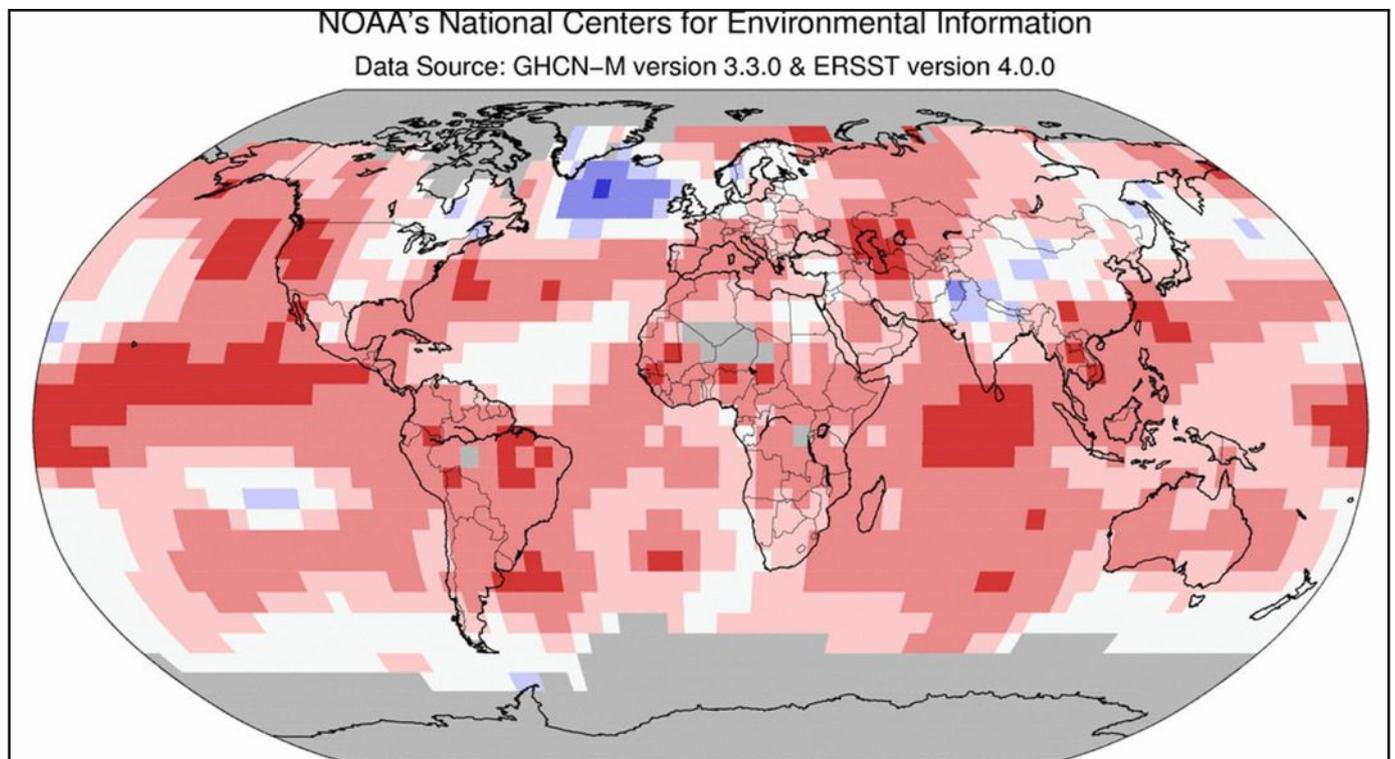
Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

L'Organisation météorologique mondiale lance une nouvelle alerte

Réchauffement du climat : premier semestre 2015 le plus chaud jamais mesuré

À 4 mois de la conférence de Paris sur le climat, une nouvelle alerte. Les travaux de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) affirme que les six premiers mois de 2015 ont été les plus chauds jamais mesurés. C'est la confirmation d'une crise sans précédent. Tous les responsables sont au pied du mur pour protéger la population des dangers immédiats et à venir, et pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Voici les premières précisions de l'ONU :



En rouge, toutes les régions où les température étaient au-dessus de la moyenne. En rouge foncé, les records battus.

La température moyenne à l'échelle mondiale sur les surfaces terrestres et océaniques entre janvier et juin 2015, ainsi que pour le seul mois de juin, a été la plus élevée jamais enregistrée, a annoncé mardi l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Se basant sur les statistiques publiées par l'agence américaine National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), l'OMM a précisé dans un communiqué de presse que la température moyenne sur les six premiers mois de l'année a été $0,85^{\circ}\text{C}$ plus élevée que la moyenne du 20^{ème} siècle de $15,5^{\circ}\text{C}$, surpassant ainsi le précédent record établi en 2010.

D'après les données de la NOAA, la température globale moyenne à la surface de la mer au premier semestre 2015 a détrôné celle du premier semestre 2010 en tant que plus élevée jamais enregistrée, et la température moyenne à la surface de la terre a également dépassé le record enregistré en 2007.

La majorité des zones terrestres de la planète a été beaucoup plus chaude que la moyenne enregistrée sur cette période, a poursuivi l'OMM, y compris en Eurasie, en Amérique du Sud, en Afrique et dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Pris individuellement, le mois de juin 2015 a été le troisième mois cette année à battre son record de

température, en plus de mars et de mai.

La surface de la banquise arctique au mois de juin a été inférieure de 7,7% par rapport à la moyenne enregistrée entre 1981 et 2010, a par ailleurs déclaré l'OMM. Depuis les premières données sur la banquise collectées en 1979, la surface de la banquise arctique enregistrée en juin 2015 est la troisième surface la plus réduite pour un mois juin jamais enregistrée, selon l'OMM.

A l'inverse, a précisé l'agence, la surface de la banquise antarctique enregistrée en juin 2015 a été la troisième la plus étendue jamais enregistrée pour un mois de juin.

Importante étude en Afrique du Sud

Mettre fin à l'épidémie de VIH d'ici 2030 ? Beaucoup reste à faire

Alors que les programmes d'accès aux antirétroviraux en Afrique du Sud ont été mis en place depuis 2005, une étude réalisée dans le township d'Orange Farm, avec le soutien de l'ANRS (France REcherche, Nord&sud Sida-hiv Hépatites), montre que ces programmes sont sous-optimaux pour espérer obtenir, dans l'avenir, une diminution significative de l'incidence de l'infection par le VIH dans la population. Des efforts redoublés doivent donc être mis en place pour inciter les personnes à se faire dépister et, si elles sont séropositives, à entrer dans les programmes d'accès aux soins. Ces résultats ont été présentés en communication orale lors de la 8e conférence sur la Pathogénèse du VIH, le Traitement et la Prévention, organisée par l'International Aids Society (IAS) du 19 au 22 juillet à Vancouver au Canada.

Le succès de la lutte contre l'épidémie du VIH repose sur une « cascade de soins » : accès au dépistage, accès aux soins et aux traitements antirétroviraux pour les personnes séropositives, maintien dans les filières de soins afin notamment de favoriser leur observance. L'objectif est au final que le plus grand nombre possible de personnes infectées par le VIH soient en succès virologique, c'est-à-dire présentent une charge virale (quantité de virus présents dans le sang) indétectable, ce qui limite de façon importante les risques de transmission du VIH.

Objectif 90-90-90 en 2020

En novembre 2014, l'ONUSIDA a défini de nouveaux objectifs publiés dans le rapport « Accélérer : mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 ». Pour ce faire il faudrait à l'horizon 2020 atteindre l'objectif 90-90-90 : 90 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur séropositivité, 90 % des personnes conscientes de leur séropositivité ont accès au traitement, et 90 % des personnes sous traitement atteignent des niveaux de VIH indétectables dans leur organisme.

Sommes-nous sur la bonne voie pour y parvenir ? Une étude menée en 2012 à Orange Farm en Afrique du Sud par l'équipe du Pr Bertran Auvert (CESP INSERM-UVSQ UMRS 1018, Université Versailles Saint-Quentin, Versailles) montre que de

substantiels efforts doivent être engagés pour espérer accéder à cet objectif.

Orange Farm est une région bénéficiant non seulement des programmes d'accès aux antirétroviraux nationaux mais également des programmes de recherche de l'ANRS (France REcherche Nord&sud Sida-hiv Hépatites) sur la circoncision masculine¹. Cette région concentre donc des programmes visant à favoriser le recours au dépistage, la prise en charge des personnes infectées et la prévention de la transmission. 6766 hommes et femmes représentatifs de la population ont été inclus dans cette étude.

Etude en Afrique du Sud

Au total, 40 % des hommes et 20 % des femmes ont déclaré n'avoir jamais été testés pour le VIH. Les chercheurs mettent aussi en évidence une prévalence particulièrement élevée de l'infection dans cette population : 30 % des femmes et 17 % des hommes étaient séropositifs. 27 % parmi les femmes et 17,5 % parmi les hommes présentaient une charge virale indétectable. Dans les classes d'âge les plus sexuellement actives, cette proportion passait à 16 % pour les femmes séropositives âgées de 18 à 29 ans et à 8 % pour les hommes séropositifs âgés de 25 à 34 ans.

Pour Kévin Jean (CESP Inserm-UVSQ UMRS 1018, Villejuif), qui a réalisé l'analyse statistique de l'étude, la

raison de cette situation est simple : « dans la population de l'étude, trop peu de personnes vivant avec le VIH prenaient un traitement antirétroviral. C'était le cas de seulement 30,5 % des femmes séropositives et de 21 % des hommes séropositifs. »

« Même dans une région où les investissements dans la lutte contre le VIH sont importants avec un programme national de lutte contre le sida et des programmes de recherche, ces données recueillies en 2012 montrent que ces efforts restent très insuffisants pour espérer réduire, dans l'avenir, la transmission du VIH et donc la survenue de nouveaux cas, explique le Pr Bertran Auvert. La difficulté vient du fait que les personnes séropositives ne sont pas suffisamment diagnostiquées, et, quand elles le sont, elles rencontrent des difficultés à initier un traitement ARV. »

« Ces résultats montrent que l'efficacité des programmes de dépistage et de prise en charge du VIH reste encore insuffisante. Leur intensification pourra seule faire espérer obtenir une diminution de l'incidence du VIH telle que définie par l'initiative de l'ONUSIDA » indique de son côté le Pr Jean - François Delfraissy, directeur de l'ANRS.

¹ Réalisé dans la zone d'Orange Farm, ces programmes reposent notamment sur les études ANRS 12126 et 12285. Elles ont évalué un programme de circoncision médicalisée proposée à tous les hommes et son effet sur l'incidence de l'infection par le VIH.

Azuima Issa, Miss Réunion 2015 : Réunionnaise, point barre !

Les médias réunionnais n'ont pas manqué d'attirer l'attention sur l'appartenance confessionnelle de la nouvelle Miss Réunion, AZUIMA Issa. « Première miss Réunion de confession musulmane », écrit Le Quotidien (20/07/2015).

La Miss a, en outre, été interrogée sur deux questions. La première sur l'observance du Ramadan pendant les répétitions : « Etant de confession musulmane, est-ce que ça a été difficile de faire le Ramadan pendant les répétitions ? ». La

seconde sur la réaction de sa communauté : « Votre élection a-t-elle été bien perçue par la communauté ? », sous-entendant que sa situation de Miss ne s'accorde pas avec les valeurs de l'islam.

Cette réduction identitaire involontaire – l'identité réduite à une appartenance –, de la Miss Réunion 2015 a eu pour écho : Une musulmane ne peut être Miss Réunion, ne peut pas représenter La Réunion. C'était la réaction de certaines personnes sur Radio-Freedom le lundi matin. Les anima-

teurs ont dû réagir fermement pour éviter tout dérapage raciste. C'est dire qu'il ne convient pas toujours d'évoquer un trait identitaire – une appartenance religieuse ou autre – dans n'importe quelle circonstance.

C'est l'ensemble de nos identifications qui fait la richesse de notre personnalité. De grâce, n'enfermez pas la Miss réunion 2015 dans une appartenance exclusive.

Reynolds Michel, président EPI

À la mémoire des martyrs du Struthof

La découverte le 9 juillet de l'historien Raphael Toledano a ouvert un débat pourtant ancien : le musée de l'institut médico-légal de la faculté de médecine de Strasbourg possède encore des fragments des corps de déportés au camp de concentration du Natzweiler-Struthof. La question posée est celle du destin de ces reliques. Elle évoque surtout l'un des combles de l'horreur nazie.

August Hirt, d'origine suisse et germanophile prendra la nationalité allemande après la guerre de 14. Il rejoint précocement le parti nazi, et franchit tous les grades de la SS. Médecin et anatomiste, il a été nommé à la faculté de médecine de Strasbourg dans l'Alsace devenue province du Reich. Obsédé par l'anthropologie des races dites dégénérées, il créera une collection de crânes judéo bolcheviques prélevés sur les corps de commissaires politiques puis il proposera à Himmler, qui l'estimait, la création d'une collection de squelettes juifs, pour mieux connaître « la sous humanité » sur un mode dit scientifique. À son instigation, 86 déportés d'Auschwitz hommes et femmes, seront sélectionnés et conduits au camp du Struthof en Alsace où ils seront gazés. Les corps seront ensuite « préparés » à l'institut d'anatomie

de Strasbourg grâce à l'aide de « l'anthropologue » SS Bruno Beger, de Sievers et d'autres SS. L'avance des alliés en Septembre 44 fait abandonner ce projet. Les corps dépecés des 86 victimes seront finalement retrouvés et inhumés le 23 octobre 1945 d'abord au cimetière de Strasbourg-Robertsau puis en 1951 dans le cimetière juif de Cronembourg.

Fuyant Strasbourg en 1944, Hirt se suicidera quelques mois plus tard sans aucun remords selon ses dernières déclarations.

Il convient ici de rendre hommage à deux psychiatres qui se sont battus pour faire émerger la vérité : mon ami, Georges Federman, qui exerce à Strasbourg s'est battu pendant de longues années contre l'établissement universitaire pour qu'une plaque commémorative soit apposée devant la porte de l'institut d'Anatomie rappelant à tous, les heures d'abomination qu'a vécu la faculté de médecine sous la coupe du Pr Hirt. Federman est, il est vrai, un grand anticonformiste, défenseur des Roms et des sans-papiers. Son ami, le cinéaste manouche Tony Gatlif, l'a mis en scène dans son beau film *Swing* sur le destin des tziganes en Alsace. Membre de la communauté juive, il est aussi un fervent défenseur des droits du

peuple palestinien.

Il faut aussi rendre aussi un autre hommage à François Bayle, médecin de la marine, neuropsychiatre qui fut nommé en octobre 1946 à la commission contre les crimes de guerre et collabora aux premières recherches sous l'égide de l'armée américaine ; il fut ensuite expert au procès de Nuremberg. La publication de ses conclusions CROIX GAMMEE contre CADUCÉE, somme de plus 1500 pages, est parue en 1950 (un document indispensable souvent copié) décrit ainsi Hirt et ses complices :

« Ainsi l'idée monstrueuse d'un savant criminel confiée à un grand débile bien placé (Beger) et à un démoniaque violent (Sievers) patronnée par un chef cruel, borné, curieux et insensible (Himmler) fut réalisée par les soins d'une brute disciplinée. »

À l'heure des procès pour crimes de guerre et du retour de la barbarie, tirons la leçon de ces crimes pour qu'ils ne se reproduisent jamais plus.

Dr Jean-François Reverzy

C'en est trope !

Mister K. et l'ombre de la Justice

« Vous n'allez pas recommencer à faire des histoires ?, me lança l'avocat... Je vous l'ai dit mille fois : la loi précède l'essence ; la loi précède l'existence ; et Dieu l'a dit – c'est inscrit dans le marbre – : Je suis la Loi. Et la pire loi est la loi cachée, celle qu'on ne connaît pas, mais qu'on vous ressortira tôt ou tard, vous pouvez m'en croire ! »

La secrétaire s'y mettait : « S'il est vraiment sûr d'être innocent, il devrait se la boucler... Au début de l'affaire ça la fiche mal. »

L'avocat acquiesça : « Vous n'allez quand même pas plaider innocent ? Ça ne fait pas bon effet. Pas bon effet du tout... Essayeriez-vous de semer le doute ?, voilà ce que va se demander le juge !... »

Moi : – Ça me rappelle mon père qui me disait en rentrant à la maison : 'Salut mon garçon, quelle saloperie as-tu encore faite aujourd'hui ?'

— Précisément, vous devez avoir fait quelque chose... Cherchez bien !

— Quant aux voisins : 'Vous avez des problèmes avec la justice ? Eh bien, ça ne nous regarde pas, mais pas du tout, bien le bonsoir, monsieur !' La porte qui claque, et toutes ces portes qui claquent, quel vacarme, ça fait, Maître !

— Non, ne gâchez pas votre avenir !
Moi : – Je ne sais pas du tout comment, mais à chaque fois, c'est pareil, je me retrouve dans mon tort...

— Faites votre examen de conscience pour une fois... La Justice, elle veut de l'argent, c'est tout. Qu'est-ce que vous croyez ? Le reste est sans importance. L'essentiel c'est que les gens puissent dormir en paix – le bien, le mal, tout ça, mais enfin : qui s'en soucie encore ? C'est tout ce que la société attend de Ses services : pouvoir dormir en paix. Et que le sommeil des uns n'empêche pas le sommeil des autres...

— Maître, combien de chance ai-je de ne pas être condamné dans cette affaire ?

— Seul un ordinateur ultra puissant pourrait calculer les chances de vous en tirer indemne... si vous savez lire les chiffres après la virgule. »

Je levai les yeux au plafond, et contemplais l'ombre. Comme il y

avait une éternelle panne d'électricité chez l'avocat, on avait installé des bougies partout, y compris sur le grand crucifix qui dominait son bureau. On avait mis une bougie sur chaque main du Christ, elles coulaient, et une autre sur la tête, qui lui faisait une couronne d'une cire jaunâtre.

« Tout le monde vous dira, précisa l'avocat, que 'la première requête détermine la suite de la procédure', demandez-le au 1^{er} Greffier de la Cour... Et puis, enfin Monsieur, qui s'intéresse à son propre procès ? Il y a plus de plaisir à regarder les premières fesses qui passent de la première fille venue. Personne ne vous



Le Procès (The Trial), film d'Orson Welles, d'après le roman de Kafka, avec Anthony Perkins.

en voudrait... (Et il caressa la croupe de sa secrétaire qui lui remettait des documents. Elle me sourit.) Laissez-vous aller, laissez-vous faire... Remettez-vous-en à moi : vous entrez dans un monde de Vanité, il vous faut un guide. À la première occasion, faites des aveux, les juges aiment ça. Vous auriez vu, la fois dernière, le juge d'instruction écraser un cafard sous son bureau, le plaisir qu'il a pris à l'écrabouiller, et la façon qu'il a eu de toucher ensuite les antennes, pour voir s'il était bien mort : ça faisait froid dans le dos, Monsieur... Mais, pour en revenir à votre affaire, on peut tout à fait obtenir un ajournement permanent.

— Oui, concédai-je, ça me permet-

trait de réfléchir.

— Mais pour ça, il vous faut un certificat d'innocence. Et puis des garants... C'est long, c'est fastidieux.

Je soupire : – Est-ce qu'il ne serait pas préférable d'être déclaré coupable tout de suite, pour en finir ?

— C'est ce que je vous propose. Bien entendu, pas d'inquiétude à avoir : la Justice exécute, mais elle exécute toujours trop tard. Les bourreaux joueront aux cartes sur votre corps inerte, mais jamais ne vous achèveront : ça ne se fait pas, nous sommes en démocratie, Monsieur... Vous savez, il y a une superstition sur le dessin des lèvres : on peut savoir si vous êtes coupable aux seuls traits de vos lèvres. Mais croyez-moi, au bout d'une dizaine d'années de procédures, toutes les lèvres se ressemblent, toutes... (Il baissa la voix) Vous devez savoir qu'ici, au Tribunal, nous sommes en train de fabriquer la société de demain, oui Monsieur, la société de demain. La plus grande utopie cachée du XXI^e siècle, la seule valable. L'idéal serait, voyez-vous, que chacun devienne le juge de l'autre, et en même temps qu'il n'y ait jamais aucun jugement d'émiss. Des juges et aucun jugement : on serait tous en train d'attendre dans le couloir de la mort, mais la société n'y ressemble-t-elle pas déjà un peu. » Il sourit.

« L'unique question qui me restait, fis-je, était de savoir si le système était aussi dégueulasse de l'intérieur qu'il ne l'est de l'extérieur, et je vous remercie, Maître, de m'avoir apporté la réponse. Maintenant que je suis fixé, je vais pouvoir aller vomir. » Je me levai.

« Vous avez raison, ça fera à manger aux corbeaux. À bientôt ».

Son bureau se trouvait dans l'enceinte du tribunal, je n'avais qu'à ouvrir la porte. Des tonnes de papiers, des épaisseurs de dossiers se dressaient devant moi, formant une tour de Babel d'un certain genre, plus stupide que la précédente. Et je vomis là dedans tout ce que je pouvais.

Jean-Charles Angrand

Otè

Antansyon, i rosanm, na la koulè, na lodèr, mé na pwin lo gou !

Koman mandoné dan in konvèrsasyon apiyé, dann in sobatkoz séryé, koman in moun onèt i pé di konm sa, pou lo kou, éskiz a mwin souplé, mi rovwa mon pozisyon, mwin na tor ? Kèl moun lé kapab rokonèt son lérèr ousinonsa mié ankor asim sa son lérèr ? Néna sak i rokoné dirèk-dirèk é tan mié pou zot, sa i grandi a zot, néna osi, bann fay boug, sak i rod fé lo fion, i rod tarzé. Pou sak i vé krwar a li, dan so dominn la lo prézidan la rézyon lé for. Apré son 2000 bis dopi 2010, ala li promèt a nou lo monoray.

Koué i lé lo monoray déza ? Sanm pou mwin, sa lé zis pou fioné. Lé évidan ké zordi, vik tout lé dakor pou rokonèt ké lo tram-trin pou nou i dowwin la solisyon, néna de plizanpli dmoun i akrosh èk sa, i di zordi zot lé dakor èk lo prozé tram-trin, konm zéléksyon rézyonal i ariv tanto é konm li minm li té kont lo prozé, pou èt dan lo ray ala li la trouv sak i rosanm lo tram-trin. Lo monoray. Li di pa nou dirèk ké li lé pou lo tram-trin, mé konsidèr konmsik, mi san konmsik li aval son shapo sou la présyon domoun.

Konm mi di la bon o, zordi, li pé pa arkil déryèr, li pé pa rokonèt son lérèr konm sa, sinkan apré k'li la antèr lo prozé. Zot la konpri la sézon promèss lé finn rantré, lo monoray i ranplass lo 2000 bis. Li krwa nou lé kouyon kosa, ni konpran pa koué i lé in monoray ? Pou zéléksyon, na konfonn lo monoray èk lo tram-trin ? Pètèt, lo monoray néna la rosanblans lo tram-trin, pètèt néna la koulèr lo tram-trin, pètèt néna lodèr, mé mi krwa pa si néna lo gou.

Justin

« Kas l'anbordir »-in zour, in kozman

Moi la vi in grap marmay apré kass l'anbordir. Sa i pé vouloir dir : apré plézanté, kas lé kui mé zoiyèzman. Sa na in n'ot sans ankor sékoz avèk in moun pou fé l'akostaz – in pé va dir sé pou fèr lakour. Solman alé saoir pou kosa sa i vé di rosi kan ou lé dann difikilté : ou fo ! Sa in l'anbordir pou fé in n'afèr konmsa. Ousa mo la isort ? Koman li l'ariv konmsa. Mi koné pa é dann liv moin la rogardé na poin l'ésplikasyon pou vréman. Mi domann amoin si sa na inbrapor avèk « en bordure » mé mi koné pa vréman. Moin n'oré konm l'inprézyon sa sé in mo k'i sort dann vyé fransé mé moin lé pa sir. San fèr d'manyèr, mi di azot, n'artrouvé pars « mète l'anbordur » sé galman « fèr dé manyèr ».